

Année académique 2025 - 2026

Département de la Santé et des Technologies Médicales

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 104 Responsabilité professionnelle			
Ancien Code	PAIR1B04	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/J/T/W/J/W/T/C/J/T/W/J/W/T/C/ ABI1040		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Gilly</u> Tessadite MANSOURI (mansourit@helha.be) <u>HELHa Jolimont</u> Julie VAN ROYE (vanroyej@helha.be) Aurélien MAENE (maenea@helha.be) <u>HELHa Mouscron</u> <u>HELHa Tournai - Salines</u> Pierre-Laurent FLORIN (florinpl@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage de droit et déontologie compose l'UE 104.

Le but de cette activité est de développer le rôle de collaborateur dans le respect de la législation relative à l'exercice de l'art infirmier. L'étudiant dans cette activité développera la compétence de gestion des ressources humaines tout en s'appuyant sur son leadership disciplinaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C4 **Gérer les (ou participer à la gestion des) ressources humaines?**

C4.1 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluriprofessionnelle?

C4.2 Déléguer des prestations de soins

C4.3 Coordonner les soins infirmiers au sein d'une équipe structurée?

Compétence C5 **Prendre en compte les dimensions écologiques, éthiques, légales et réglementaires?**

C5.1 Respecter les réglementations

Compétence C9 **Exercer un leadership disciplinaire?**

C9.3 Exercer un leadership politique

Acquis d'apprentissage visés

4.2.1 Reconnait une situation de délégation à l'aide-soignant

4.3.1 Identifie le champ de compétences de l'infirmière (a été ajouté)

5.1 .1 Pratique conformément aux lois et règlements

5.1.2 Argumente en situation les notions relatives

5.2.1 Explique les articles du code de déonto

5.2.2 Différencie la déontologie, et le droit, l'éthique et la morale

9.3.3 Explique les organes de représentation de la profession (AA venait de 201A)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR1B04A Droit et déontologie

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR1B04A Droit et déontologie

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée de manière intégrative.

Le document « modalités d'évaluation » précise les spécificités annuelles dans chaque implantation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit et déontologie			
Ancien Code	15_PAIR1B04A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI1041		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Tessadite MANSOURI (mansourit@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE104 : Qualité des soins et leadership clinique
Dès le début de la formation, ce cours permet aux futurs professionnels de se familiariser aux enjeux majeurs des soins de santé en ce qui concerne la qualité et le leadership infirmier.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 104 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

4.2 Déléguer des prestations de soins

4.2.1 Reconnaît une situation de délégation à l'aide-soignant

4.3 Coordonner les soins infirmiers au sein d'une équipe structurée - pluriprofessionnelle

4.3.1 Identifie le champ de compétences de l'infirmière (a été ajouté)

5.1 Respecter les réglementations

5.1.1 Pratique conformément aux lois et règlements

5.1.2 Argumente en situation les notions relatives

5.2 Respecter la déontologie* des praticiens de l'art infirmier

5.2.1 Explique les articles du code de déonto

5.2.2 Différencie la déontologie, et le droit, l'éthique et la morale

9.3 Exercer un leadership politique

9.3.3 Explique les organes de représentation de la profession (AA venait de 201A)

Objectifs :

1. Classifier les prestations de soins infirmiers dans le B1, B2 et C
2. Analyser, dans une situation clinique donnée à titre d'exemple,
 - a. Le respect des modalités d'exécution des prestations de soins infirmiers
 - b. Le respect du prescrit légal en matière de tenue du dossier infirmier
 - c. Le respect de la liste d'actes des aides-soignants
 - d. Le respect des conditions de délégation aux aides-soignants
 - e. Le respect des conditions de délégation aux étudiants
 - f. Le respect du secret professionnel
 - g. Le respect du code de déontologie

h. La responsabilité civile et/ou pénale des prestataires de soins

i. La responsabilité de l' infirmier ou de l'aide-soignant par rapport à la loi relative aux droits des patients

3. Justifier le choix d'un article du code de déontologie considéré comme important pour l'étudinat en s'appuyant sur les valeurs de la profession.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Introduction: accès à la profession (Loi coordonnées et listes d'actes AR 1990).

Expliquer l'évolution des lois

Différencier droit, déontologie, morale et éthique

Les différents champs d'actions des communautés et des régions en Belgique

2. Aide-soignante AR 2006 modifié en 2019, Délégation (modalités)

3. Droits du patient

4. Secret professionnel

5. Code de déontologie

6. Introduction au droit

7. Les cours et tribunaux

8. Responsabilité civile et pénale

9. Les organes de représentation de la profession

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

- Illustrer /Analyser des contenus de cours à l'aide d'exemples adaptés au contexte de soins des étudiants du bloc 1.
- Participation des étudiants afin d'illustrer et manipuler le code de déontologie de praticiens de l'art infirmier belge.
- Participation des étudiants afin d'illustrer et appliquer la loi sur les droits du patient, la responsabilité civile et pénale en faisant référence à la jurisprudence relatée durant les séances.
- Echange entre pairs et enseignants sur des situations cliniques et/ ou vécu de stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Projection d'un Wooclap ou distribution d'un tableau lors des séances de cours afin de permettre aux étudiants de catégoriser les prestations techniques et les actes confiés (évaluation formelle).
- Sur base de situation clinique, les étudiants doivent argumenter leur positionnement soit cela est individuellement soit en groupe.
- Mise en situation concrète comme demandé à l'examen.
- En début de séance un temps est consacré aux questions et tout au long des séances
- Réactivation des contenus est proposée tout au long des séances.
- Feedback régulier lors des séances de cours

Sources et références

Bibliographie, syllabi, Power Point sur ConnectEDi

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Textes de loi, code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge sur ConnctED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit au Q2 sur base de situations cliniques évalué sur 20 points.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Pour l'évaluation du Q3, mêmes modalités qu'au Q2.

Les questions ouvertes sont principalement argumentatives

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).